

Côté pratique...

**J'ai obtenu mon  
Brevet d'Etudes Musicales**

- Je vais intégrer le 3<sup>ème</sup> cycle

**Je rentre en 3<sup>ème</sup> cycle**

Durée : 3 à 5 ans

- A l'issue de ce cycle : je présente le  
Certificat d'Etudes Musicales

**Mon CEM  
en poche**

Je poursuis au CRC  
de Conflans

Je poursuis dans un  
CRD ou un CRR



**Je suis  
en  
3<sup>ème</sup> cycle**



## Quelle organisation des études ?

La durée hebdomadaire de mon cours d'instrument est de 1 heure.

## Quel sera mon parcours ?

Le 3<sup>ème</sup> cycle a une durée de 3 à 5 ans :

ANNEE	NIVEAU	PARTICIPATION
1 <sup>ère</sup>	3C1A	
2 <sup>ème</sup>	3C2A	U.V. musique de chambre
3 <sup>ème</sup>	3C3A	U.V. sur projet spécifique
4 <sup>ème</sup>	3C4A	U.V. dominante instrumentale à l'UCEM 78
5 <sup>ème</sup>	3C5A	

## Le C.E.M, c'est quoi ?

Il s'agit du Certificat d'Études Musicales.

Délivré par les établissements spécialisés d'enseignement artistique français (Conservatoire à Rayonnement Régional, Départemental, Intercommunal et Communal), le Certificat d'Études Musicales prend en compte l'intégralité des paramètres propres à un parcours de bon musicien amateur.

Ce Certificat est attribué à l'issue du cycle après validation de l'intégralité des 3 Unités de Valeur (U.V.) qui le composent.

## Quelles sont ces Unités de Valeur (U.V.) ?

1. l'U.V. de musique de chambre
2. l'U.V. sur projet spécifique
3. l'U.V. de dominante instrumentale UCEM 78

### 1. En quoi consiste mon U.V. de musique de chambre ?

Je présente à l'examen soit un programme de musique de chambre soit un extrait d'un concerto à jouer avec un orchestre du Conservatoire.

Les pratiques collectives occupent une place centrale dans mon parcours de formation. Ma participation et mon assiduité aux différents orchestres et ensembles du Conservatoire seront prises en compte dans l'évaluation globale de mon U.V. de pratique collective.

### 2. En quoi consiste mon U.V. sur projet spécifique ?

En concertation et guidé par mon professeur d'instrument, je crée et propose un projet musical qui prend en compte mes appétences dans un domaine particulier :

Direction de chœur, direction d'orchestre, accompagnement piano, composition, harmonisation au clavier, jazz et improvisation, 2<sup>ème</sup> instrument : niveau fin de 1<sup>er</sup> cycle demandé...

### 3. En quoi consiste mon U.V. de dominante instrumentale ?

Visant à faire se rencontrer les élèves du département autour d'un programme commun, je me présente aux évaluations départementales organisées par le réseau UCEM 78 (Union des Conservatoires et des Écoles de Musique des Yvelines).

Encadrées par des jurys professionnels diplômés, les évaluations départementales déterminent une récompense d'Unité de Valeur instrumentale qui est ensuite intégrée par le Conservatoire pour valider mon U.V. de dominante instrumentale.

## Les pratiques collectives, quand ?

ENSEMBLE	JOUR	HORAIRE
Orchestre symphonique	Mercredi	19h à 20h30
Harmonie	Mercredi	19h à 20h30
Ensemble vocal	Jour à confirmer	
Musique de chambre	Voir mon professeur d'instrument	
Atelier jazz	Voir professeur de jazz	

## Une fois mon diplôme en poche ?

J'ai terminé mon cursus diplômant au Conservatoire de Conflans :

- Je peux continuer au sein du Conservatoire de Conflans les orchestres, harmonie, ateliers jazz, cursus adultes...
- Sur décision d'une commission pédagogique, je peux intégrer un cours spécifique pour préparer le Concours Supérieur Départemental de l'UCEM 78
- Je peux poursuivre mes études dans un Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) ou dans un Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)